

Orléans, le 14 décembre 2011



## Comité de bassin Loire-Bretagne, séance plénière le 13 décembre à Orléans

**Présidé par Serge Lepeltier, ancien ministre et maire de Bourges, le Parlement de l'eau du bassin Loire-Bretagne vient de rendre un avis favorable sur l'évaluation préliminaire du risque d'inondation et sur le projet de classement des cours d'eau du bassin.**

Pour sa 4<sup>e</sup> et dernière séance plénière de l'année 2011, le comité de bassin Loire-Bretagne a rendu son avis sur plusieurs projets de gestion de l'eau, dont deux intéressant l'ensemble du bassin Loire-Bretagne :

- l'évaluation préliminaire du risque d'inondation. Réalisée en application de la directive européenne sur le risque d'inondation, cette évaluation fera dans les prochains jours l'objet d'un arrêté du préfet coordonnateur de bassin. Elle sera mise à disposition du public car il s'agit ensuite de déterminer les territoires à risque important et de fixer des objectifs et des priorités partagés par tous ;
- le classement des cours d'eau du bassin. Après une large concertation engagée depuis avril 2010, ce classement fixe la liste des cours d'eau dans lesquels aucun nouveau barrage ne pourra être construit (liste 1), et la liste des cours d'eau dans lesquels il faudra, d'ici 5 ans, adapter les ouvrages existants pour assurer le transit des sédiments et la libre circulation des poissons migrateurs. Cette deuxième liste sera révisée tous les 5 ans. Les deux listes seront publiées avant la fin 2011 par arrêté du préfet de bassin.

Le comité a également émis un avis favorable sur :

- la candidature du bassin Mare, Bonson et affluents (département de la Loire) pour la préparation d'un contrat de rivière ;
- la labellisation de quatre « Papi », les programmes d'actions pour la prévention des inondations, pour les bassins versants du Blavet, de la Sèvre Nantaise, des communes littorales de Châtelailon-Plage et d'Yves et le bassin du Lay aval, ces deux secteurs ayant vécu la tempête Xynthia ;
- le schéma régional de climat, de l'air et de l'énergie de Bourgogne, premier des schémas régionaux prévus par le Grenelle de l'environnement examiné en Loire-Bretagne.

### L'agence de l'eau Loire-Bretagne et son comité de bassin

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28% du territoire national métropolitain. Il intéresse 10 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 368 communes et 12 millions d'habitants.

Présidé par Serge LEPELTIER, ancien ministre, maire de Bourges, le comité de bassin compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'Etat.

Paule OPÉRIOL  
directrice de l'information et de la  
communication  
[paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr](mailto:paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr)  
t @PauleOperiol